

Modification du projet de résolution n° 13 soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

Sur la base des informations récemment portées à sa connaissance, le Conseil d'Administration a décidé le 3 avril 2026, par voie de consultation écrite conformément à ses statuts, de modifier le texte du projet de **résolution n° 13** qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires convoquée le 10 avril 2026.

Cette modification a pour objet de désigner la société Grant Thornton au lieu et place de la société RSM France, en remplacement de la société KPMG SA dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025. À l'exception de cette modification, le texte initial de la résolution demeure inchangé.

Compte tenu du délai très court avant la tenue de l'Assemblée Générale du 10 avril 2026, ce communiqué à caractère informatif a vocation à se substituer à une publication au BALO.

Le texte de la résolution présenté ci-après est celui qui sera soumis au vote de l'assemblée générale :

TREIZIÈME RÉSOLUTION (modifiée) (Nomination du Commissaire aux comptes titulaire chargé de la certification des comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer la société Grant Thornton, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, à compter de l'exercice 2026, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031, en remplacement de la société KPMG SA dont le mandat est venu à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Commissaire aux comptes a accepté par avance lesdites fonctions, précisant dans sa lettre d'acceptation de fonctions qu'il n'était dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.

Information aux actionnaires

La résolution n° 13 sera **soumise au vote de l'Assemblée Générale dans sa version modifiée.**

Les actionnaires ayant déjà exprimé leur vote par correspondance ou donné pouvoir au Président de l'Assemblée sont invités à prendre connaissance de cette modification.

Les modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale demeurent **inchangées.**

Mise à disposition des documents

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale y compris le texte mis à jour du projet de résolution concerné, est disponible sur le site internet de la Société :

<https://www.vicat.fr/investisseurs/ag-actionnaires>

Contacts

Relations Investisseurs

Pierre PEDROSA
Tél. +33 (0)6 73 25 98 06
pierre.pedrosa@vicat.fr

Presse

Raphael Hinninger
Tél. +33 (0)7 61 74 86 52
raphael.hinninger@vicat.fr

À propos du groupe Vicat

Depuis plus de 170 ans, VICAT est un acteur industriel de référence dans le domaine des matériaux de construction minéraux et biosourcés. Vicat est un groupe coté sur le marché Euronext Paris (membre de l'indice SBF 120) et est majoritairement contrôlé par la famille fondatrice. Avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur d'ici à 2050, l'entreprise exerce aujourd'hui 3 métiers principaux que sont le Ciment, le Béton Prêt à l'Emploi (BPE) et les Granulats, ainsi que des activités complémentaires à ces métiers de base. Présent dans 12 pays, développés et émergents, le groupe cimentier emploie un peu plus de 10 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 854 millions d'euros en 2025. Ancré dans les territoires, VICAT développe un modèle d'économie circulaire qui profite à tous et innove chaque jour pour réduire l'impact environnemental de la construction.